

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1105

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 24

À la seconde phrase de l'alinéa 10, après la référence :

« chapitre V »,

insérer les mots :

« du présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.